

# I N F O Bulletin

www.inalco.com



Bulletin d'information destiné aux administrateurs de régimes d'assurance collective et aux conseillers en avantages sociaux

## Prestations sociales en 2011

Au Canada, de nombreux programmes gouvernementaux ont une incidence sur l'administration des régimes d'avantages sociaux privés et sur les protections offertes par ces régimes. Nous sommes heureux de vous présenter une mise à jour des paramètres de ces programmes pour 2011. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes, nous vous invitons à consulter les sites Web de ceux-ci. Vous trouverez d'ailleurs toutes les adresses dans cet article.

### 1. Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC)

Les taux du RRQ et du RPC sont identiques, sauf indication contraire. Les montants de rentes indiqués représentent les montants de rentes maximales.

Cotisations	2010	2011	Prestations	2010	2011
Maximum annuel des gains admissibles (MAGA)	47 200 \$	48 300 \$	Rente mensuelle de survivant du RPC		
Exemption annuelle de base	3 500 \$	3 500 \$	Conjoint de moins de 65 ans	516,57 \$	529,09 \$
Taux de cotisation (employeur et employé; le double pour un travailleur autonome)	4,95 %	4,95 %	Conjoint de 65 ans ou plus	560,50 \$	576,00 \$
Cotisations annuelles maximales (employeur et employé; le double pour un travailleur autonome)	2 163,15 \$	2 217,60 \$	Orphelin (par enfant jusqu'à 18 ans ou jusqu'à 25 ans s'il est étudiant)	214,85 \$	218,50 \$
<b>Prestations</b>			Rente mensuelle d'invalidité du RRQ		
Prestations de décès du RRQ (montant forfaitaire)	2 500 \$	2 500 \$	Cotisant	1 126,73 \$	1 153,34 \$
	6 fois la pension de retraite,	6 fois la pension de retraite,	Enfants à charge (par enfant)	68,22 \$	69,38 \$
Prestations de décès du RPC (montant forfaitaire)	Max. 2 500 \$	Max. 2 500 \$	Rente mensuelle d'invalidité du RPC		
Rente mensuelle de survivant du RRQ			Cotisant	1 126,76 \$	1 153,37 \$
Conjoint de moins de 45 ans			Enfants à charge (par enfant)	214,85 \$	218,50 \$
• Valide et sans enfants à charge	459,43 \$	470,98 \$	Rente de retraite mensuelle maximale à 65 ans	934,17 \$	960,00 \$
• Valide et avec enfants à charge	745,93 \$	762,35 \$			
• Invalide avec ou sans enfants à charge	776,41 \$	793,34 \$			
Conjoint entre 45 et 54 ans	776,41 \$	793,34 \$			
Conjoint entre 55 et 64 ans	776,41 \$	793,34 \$			
Conjoint de 65 ans ou plus	560,50 \$	576,00 \$			
Orphelin (par enfant jusqu'à 18 ans)	68,22 \$	69,38 \$			

Site Web du RRQ :

[www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime\\_rentes/](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/)

Site Web du RPC :

[www.rhdsc.gc.ca/fr/psr/rpc/rpctabmat.shtml](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/psr/rpc/rpctabmat.shtml)



## Prestations sociales en 2011

### 2. Assurance-emploi

Pour être admissible aux prestations de maladie, de maternité ou de congé parental en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-emploi, un employé doit avoir accumulé au moins 600 heures d'emploi assurable au cours des 52 semaines qui précèdent le début de la période de prestations. Les prestations de maladie et de maternité sont payables pendant une période maximale de 15 semaines. Les prestations parentales sont payables pendant une période maximale de 35 semaines. Une combinaison de prestations de maternité, parentales et de maladie peut être versée pendant une période maximale de 65 semaines, pourvu que les conditions précises soient réunies. Le montant de la prestation hebdomadaire dépend des gains de l'employé au cours des 26 dernières semaines d'emploi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les employés du Québec peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Les employeurs et les employés du Québec contribuent à ce régime, qui prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou parental. Les contribuables du Québec cotisent par ailleurs un peu moins au régime d'assurance-emploi, aucune prestation de maternité ou parentale n'étant désormais versée par ce régime pour les demandes de règlement soumises au Québec.

Cotisations	2010	2011	Prestations	2010	2011
Maximum de la rémunération annuelle assurable	43 200 \$	44 200 \$			
Taux de cotisation de l'employé par 100 \$ de rémunération			Taux de prestations de base (% de la rémunération assurable moyenne)	55 %	55 %
- hors Québec	1,73 \$	1,78 \$	Prestation hebdomadaire maximale	457 \$	468 \$
- Québec	1,36 \$	1,41 \$	Dernières semaines de salaire	26 sem.	26 sem.
Cotisation annuelle maximale de l'employé			Délai de carence	2 sem.	2 sem.
- hors Québec	747,36 \$	786,76 \$	Durée maximale des prestations de maladie	15 sem.	15 sem.
- Québec	587,52 \$	623,22 \$	Traitement fiscal des prestations	Imposable	Imposable
Taux de cotisation de l'employeur par 100 \$ de rémunération assurable					
- hors Québec	2,42 \$	2,49 \$			
- Québec	1,90 \$	1,97 \$			
Cotisation annuelle maximale de l'employeur					
- hors Québec	1 046,30 \$	1 101,46 \$			
- Québec	822,53 \$	872,51 \$			

\* Les employeurs qui offrent un régime d'invalidité de courte durée à leurs employés peuvent bénéficier d'une réduction de leur cotisation au régime d'assurance-emploi pourvu que le régime soit admissible. Les employeurs doivent rembourser au moins 5/12 de l'épargne réalisée à même la réduction des primes à tous les employés auxquels la réduction s'applique.

Site Web de l'assurance-emploi :

<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/ae/index.shtml>

## Prestations sociales en 2011

### 3. Indemnisation des travailleurs

Les régimes d'indemnisation des travailleurs relèvent du gouvernement provincial et sont financés par les employeurs. La participation à ces régimes est obligatoire pour certains employeurs ou groupes de travailleurs, selon la province. Les primes varient selon le secteur d'emploi, la taille de la compagnie ou la classe de tarification de chaque province. Les régimes d'indemnisation des accidentés du travail prévoient principalement une indemnité de remplacement du revenu, mais remboursent aussi certains frais médicaux. Ces prestations ne sont pas imposables.



Province	Maximum de la rémunération assurable 2010	Maximum de la rémunération assurable 2011	Prestations d'invalidité	Site Web
Colombie-Britannique	71 200 \$	71 700 \$	90 % du revenu net	<a href="http://www.worksafebc.com/french/">www.worksafebc.com/french/</a>
Alberta	77 000 \$	82 800 \$	90 % du revenu net	<a href="http://www.wcb.ab.ca">www.wcb.ab.ca</a>
Saskatchewan	55 000 \$	55 000 \$	90 % du revenu net	<a href="http://www.wcbask.com">www.wcbask.com</a>
Manitoba	89 000 \$	96 000 \$	90 % du revenu net pour les 24 premières semaines, 80 % par la suite (avant 2006)	<a href="http://www.wcb.mb.ca">www.wcb.mb.ca</a>
Ontario	77 600 \$	79 600 \$	85 % du revenu net	<a href="http://www.wsib.on.ca">www.wsib.on.ca</a>
Québec	62 500 \$	64 000 \$	90 % du revenu net	<a href="http://www.csst.qc.ca">www.csst.qc.ca</a>
Nouveau-Brunswick	56 300 \$	56 700 \$	85 % du revenu net	<a href="http://www.whscc.nb.ca">www.whscc.nb.ca</a>
Nouvelle-Écosse	50 800 \$	52 000 \$	75 % du revenu net pour les 26 premières semaines, 85 % par la suite	<a href="http://www.wcb.ns.ca">www.wcb.ns.ca</a>
Île-du-Prince-Édouard	47 500 \$	47 800 \$	80 % du revenu net pour les 38 premières semaines, 85 % par la suite	<a href="http://www.wcb.pe.ca">www.wcb.pe.ca</a>
Terre-Neuve-et-Labrador	51 235 \$	51 595 \$	80 % du revenu net	<a href="http://www.whscc.nf.ca">www.whscc.nf.ca</a>
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	75 200 \$	82 720 \$	90 % du revenu net	<a href="http://www.wscn.nt.ca/Pages/French.aspx">www.wscn.nt.ca/Pages/French.aspx</a>
Yukon	77 610 \$	77 920 \$	75 % du revenu brut	<a href="http://www.wcb.yk.ca">www.wcb.yk.ca</a>

## Prestations sociales en 2011

### 4. Régimes provinciaux d'assurance maladie

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent les responsabilités du système de soins de santé au Canada. Les services de soins de santé varient d'une province à une autre. La protection offerte est constamment étudiée et revue. Nous faisons état ci-dessous des principaux changements survenus en 2010.

- Québec

Au Québec, la participation au régime général d'assurance médicaments est obligatoire pour tous les résidents qui ne sont pas couverts en vertu d'un régime d'assurance collective. Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, de nouveaux taux de cotisation sont entrés en vigueur, comme en fait état le tableau ci-dessous.

	Avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2010	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2010
Franchise mensuelle	14,95 \$	16,00 \$
Coassurance	32 %	32 %
Contribution annuelle maximale	954 \$	963 \$
Prime annuelle maximale	585 \$	600 \$

### 5. Société de l'assurance automobile du Québec

	2010	2011
Indemnité remplacement de revenu (en % du salaire net)	90 %	90 %
Montant maximum assurable brut	62 500 \$	64 000 \$

### À TITRE DE RENSEIGNEMENT, NOUS AVONS DRESSÉ LA LISTE DES SITES WEB DES MINISTÈRES DE LA SANTÉ DE CHAQUE PROVINCE :

**Colombie-Britannique**

[www.gov.bc.ca/health](http://www.gov.bc.ca/health)

**Alberta**

[www.health.gov.ab.ca](http://www.health.gov.ab.ca)

**Saskatchewan**

[www.health.gov.sk.ca](http://www.health.gov.sk.ca)

**Manitoba**

[www.gov.mb.ca/health/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/index.fr.html)

**Ontario**

[www.health.gov.on.ca/indexf.html](http://www.health.gov.on.ca/indexf.html)

**Québec**

[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

**Nouveau-Brunswick**

[www.gnb.ca/0051/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0051/index-f.asp)

**Nouvelle-Écosse**

[www.gov.ns.ca/health](http://www.gov.ns.ca/health)

**Île-du-Prince-Édouard**

[www.gov.pe.ca/health](http://www.gov.pe.ca/health)

**Terre-Neuve-et-Labrador**

[www.health.gov.nl.ca/health](http://www.health.gov.nl.ca/health)

**Nunavut**

[www.gov.nu.ca/health](http://www.gov.nu.ca/health)

**Territoires du Nord-Ouest**

[www.gov.nt.ca/agendas/health/index.html](http://www.gov.nt.ca/agendas/health/index.html)

**Yukon**

[www.hss.gov.yk.ca/fr/](http://www.hss.gov.yk.ca/fr/)

### À propos de l'Industrielle Alliance

L'Industrielle Alliance est une société d'assurance de personnes qui offre une gamme variée de produits d'assurance et de services financiers. Quatrième plus importante société d'assurance de personnes au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, présent partout au pays de même que dans l'ouest des États-Unis. L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être financier de plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes et gère et administre un actif de plus de 64 milliards de dollars.